



Intéressement à La Poste

# Si le compte est bon pour La Poste, on est loin du compte pour le personnel !



0 € en 2009, il n'en est pas question !  
La CGT ne signe pas l'accord.

A Montreuil, le 29 Juin 2009

**Intéressement 2009 payé en 2010...**

**Exigeons la poursuite  
des négociations sur le  
salaire, le pouvoir  
d'achat !**

## Déclaration préalable CGT FAPT plénière sur l'intéressement à La Poste du 29 Juin 2009

Le 16 Juin, le Ministre de l'industrie a présenté le projet de loi de changement de statut de La Poste en Société Anonyme. Celui-ci sera examiné le 27 juillet au conseil des Ministres pour être proposé au débat du Parlement à l'automne.

La CGT a participé à cet échange pour réaffirmer, à la fois son opposition résolue à la Privatisation de La Poste et, son exigence du maintien et du développement du service public postal moderne et rénové assurant l'avenir des postiers comme elle le fait depuis l'annonce du projet en juillet 2008 avec notamment, ses propositions publiées dans un mémorandum en décembre 2008.

Les postiers dans l'unité de leurs organisations syndicales, avec les usagers et leurs élus ont fait la démonstration de leur capacité à se mobiliser massivement dès l'annonce le 4 juillet 2008 du projet de privatisation. De multiples initiatives ont déjà eu lieu dans tout le pays depuis près d'un an. Pour la CGT, c'est toujours ni privatisation ni statu quo.

C'est dans ce cadre, que la plénière de signature du 29 juin 2009 concernant l'intéressement à La Poste est organisée sans que jamais vous ayez pris en compte les véritables besoins exprimés par le personnel de La Poste et sans se donner les moyens et le temps à de véritables négociations.

La Poste doit cesser ses réorganisations et restructurations incessantes accompagnées d'une modification des règles de gestion qui concourent à une privatisation rampante. Elle doit rompre avec sa politique de réduction des coûts à tout prix alliant, suppressions d'effectifs, baisse des droits et garanties du personnel, intensification du travail et dégradation de tous les services rendus et hausse des tarifs.

**La CGT n'a pas signé l'accord intéressement 2009-2011.** Il a été présenté au Conseil d'Administration qui l'a validé et dans la foulée, soumis à signature le 29 juin 2009. La CFDT, FO, CFTC et CGC ont signé l'accord. SUD n'a pas signé. L'accord 2007-2009, quant à lui, a été dénoncé par les organisations syndicales signataires de l'accord 2007-2009 soit la CFDT, CFTC, CGC. Accord 2007 qui conduit à **0 € d'intéressement sur le budget 2008 payé en 2009...**

**Pour 2009 payé en 2010, un intéressement pouvant aller de 66,40 € à 302 € Brut ... Tout laisse sous entendre qu'il sera similaire à l'ancien accord 2007-2009 soit 102 € Brut ! Calcul qui sera effectué après la clôture des comptes 2009**



Suite déclaration préalable :

Dans ce contexte votre accord apparaît pour ce qu'il est :

Un leurre qui cache mal l'annonce d'une dégradation généralisée de la reconnaissance du travail de chaque postier !

Vous persistez à soumettre l'intéressement à des critères de qualité de services alors que ce sont vos restructurations qui en cassant l'unicité de La Poste et les conditions de travail détériorent le climat social, aggrave les conditions de travail... et ne permettent pas la réalisation des objectifs fixés.

Les négociations salariales 2009 se sont achevées en absence d'accord majoritaire au vu de la faiblesse des revalorisations, et la décision unilatérale inique de La Poste aggrave encore plus la perte de pouvoir d'achat et des fins de mois insupportables pour les agents.

Une fois de plus, le personnel devra se contenter de quelques miettes,

alors que La Poste continue d'engranger des bénéfices. Encore une fois, le résultat du fruit leur travail ne sera pas reconnu. Une autre répartition des richesses créées par les postier(e)s, est possible ! L'aspect aléatoire que revêt l'intéressement n'est pas de nature à résoudre les problèmes de pouvoir d'achat des postiers et repose sur des critères dont vous détenez seul la responsabilité de leur réalisation !

La CGT revendique :

- La refonte des grilles de salaires construites sur la base d'un salaire minimum de départ de 1 600 €uros bruts correspondants à celui d'embauche d'un postier non qualifié,
- Un versement exceptionnel de 400 €uros,
- Une mesure immédiate de 150 €uros,
- Le 13<sup>ème</sup> mois,
- L'égalité de traitement du Complément Poste et sa revalorisation,

Pour ces raisons la CGT ne signera pas l'accord sur l'intéressement à La Poste et exige l'ouverture de véritables négociations sur des mesures durables.

L'intéressement, un leurre qui cache mal l'annonce d'une dégradation généralisée de la reconnaissance du travail de chaque postier ! En 3 ans, il a été versé une seule fois un montant de 102 € brut. Cela conforte la CGT sur l'aspect aléatoire que revêt l'intéressement n'étant pas de nature à résoudre les problèmes de pouvoir d'achat des postiers et reposant sur des critères dont seule La Poste détient la responsabilité de leur réalisation ! L'accord 2009-2011 n'est pas mieux que le précédent, il est même pire. La Poste souhaite contraindre les personnels au travers de celui-ci à intégrer l'évolution des critères de gestion qui accompagnent une logique de privatisation : plus de productivité, des critères d'intéressement pernicieux : développement durable intégrant la déprécarisation alors que l'emploi intérim augmente. De plus, les personnels à temps partiel se verront toujours pro-ratiser le versement de leur prime. Et les femmes malades suite à une future maternité le seront aussi. **Quelle belle Egalité(e) !**

**Nous sommes bien loin des annonces médiatiques du Président de la République sur la répartition de la valeur ajoutée !** La Poste génère toujours des richesses qui lui permettent d'assumer quasiment seule le financement des ses missions répondant à l'intérêt général, tout en faisant **529 millions d'€ de bénéfices** en 2008. **Et que dire quand s'ajoute dans le débat sur l'avenir de La Poste, la perception par l'État de 106 Millions d'€uros de dividende en 2008, soit 20% environ du résultat de cette année pour La Poste...**

**Le montant perçu et le ratio sont à mettre en parallèle avec les centaines de millions d'€uros pour les missions de service public dont l'État n'a toujours pas assuré le financement...** En ce qui concerne les bénéfices 2008, la CGT demande le versement de 400 €uros à tous les salariés du groupe La Poste plutôt que le versement prévu à l'État. C'est l'État qui devrait verser à La Poste les contributions qu'il lui doit. Échec des Négociations salariales 2009, revalorisation minimum pour les Fonctionnaires, pas d'augmentation du SMIC... tout cela pèse ! **Ca suffit ! La Poste doit répondre aux revendications des personnels.**

**La CGT propose aux personnels de La Poste, de construire durant cet été, la mobilisation qui permettra de gagner une grève unitaire nationale en septembre. Exigeons partout, l'ouverture de réelle négociation sur tout ce qui concerne notre salaire, notre pouvoir d'achat !**